



Assemblée primaire du 11 juin 2024

L'assemblée primaire a été légalement convoquée par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune pour le mardi 11 juin 2024 avec l'ordre du jour suivant:

1. Message de bienvenue.
2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 12 décembre 2023.
3. Présentation des comptes 2023.
4. Rapport de l'organe de contrôle et approbation des comptes 2023.
5. Présentation et approbation de la création d'un cercle judiciaire intercommunal entre Collonges, Evionnaz et St-Maurice.
6. Divers.

1. Message de bienvenue

Le Président René Jacquier ouvre la 9^{ème} assemblée primaire de la législature 2021-2024, convoquée à la salle Praffleuri et dévolue aux comptes 2023. Il explique que le tout-ménage de rappel a malheureusement été oublié et prie d'en excuser l'administration et le conseil. Il salue et remercie toutes les personnes présentes et il excuse, MM. Guillaume Chambovay, Frédéric Chambovay, Freddy Fellay, Gérald Jordan, Louis-François Zingg et Julien Mottiez. Le Président excuse également le Secrétaire Grégoire Blatter, actuellement en période d'examen et le comptable, Rosario De Palma, accidenté. Il souhaite également la bienvenue à Monsieur Maxime Lambercy, représentant de la fiduciaire Nofival SA.

Le Président nomme les scrutateurs : Madame Anne Chambovay et Monsieur Alain Richard. Dans son message de bienvenue le Président relève différents événements vécus en 2023 par la commune comme le remodelage de la répartition des dicastères, le nouveau fonctionnement de la police intercommunale sans St-Maurice, la mise en conformité du captage et du réservoir du Bouet ainsi que les nouvelles taxes sur l'eau. Il parle également de la décision de construire l'école avec Evionnaz. Il remercie la communauté, les sociétés du village et tous les citoyens qui apportent chacun leur contribution au bien-vivre du village.

L'ordre du jour est accepté sans modification par les 19 personnes présentes, dont les 5 membres du Conseil.

2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 12 décembre 2023

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 12 décembre 2023 ayant été mis à la disposition des citoyens sur le site internet et au guichet communal, le Président demande si quelqu'un en aimerait la lecture. Personne ne répond. Il remercie Grégoire Blatter pour sa rédaction.

L'assemblée approuve le contenu du procès-verbal de l'assemblée primaire du 12 décembre 2023.

3. Présentation des comptes 2023

- En préambule, le Président annonce que les comptes 2023 ont été présentés et validés par le Conseil municipal, au cours de sa séance du 14 mai 2024. Il présente un excédent de revenus de CHF 86'671.00. Il explique que la principale caractéristique des comptes 2023 est la baisse des



Assemblée primaire du 11 juin 2024

revenus, baisse globale et baisse des rentrées fiscales. La commune dispose de toujours moins de revenus, alors que de nombreux projets doivent encore être réalisés.

- Gérard Crettenand remarque qu'étant donné l'augmentation de la population, les impôts devraient également suivre. Le Président explique que ce n'est malheureusement pas le cas, il cite l'exemple des propriétaires qui font des travaux dans leur maison, déductibles aux impôts, fait part des faibles revenus et ajoute que sur les 15 citoyens supplémentaires il y a aussi des enfants. M. Crettenand demande s'il y a une marge de progression comme par le réaménagement de certains bâtiments. Le président répond que ce sont des projets futurs, car la zone à construire sur Collonges n'est pas extensible.
- Au cours de sa présentation, il expose les chiffres récapitulatifs par dicastère, en les comparant aux montants des comptes 2022 et du budget 2023. Il fournit des explications au sujet des variations les plus importantes que présentent les chiffres. Il explique que les redevances apportées par les antennes Swisscom sont désormais encaissées par la Bourgeoisie, mais précise que cette dernière versera cet argent sur un compte en faveur de services d'utilité publique. Il compare les dépenses aux montants budgétisés qui sont pour une partie moins élevés que prévus, mais pour d'autres postes, ils dépassent le budget. Il présente des comptes qui grèvent les finances comme ceux qui concernent l'eau. Il précise que CHF 63'000.- doivent être remboursés par un service autofinancé. Pour ce qui est des impôts, le taux d'indexation est passé à 158, ce qui représente 3% de perte dans les revenus imposables. Les impôts sur les prestations en capital ont également diminué cette année. Il explique que la moyenne d'impôt de Collonges s'élève à CHF 2'000.- alors que pour le Canton elle s'élève à CHF 4'000.-. Il parle également des redevances qui entrent annuellement, tout en regrettant que celle de l'Aboyeu soit tombée. Il ajoute pour finir qu'aucun des investissements prévus n'a été réalisé.

Les investissements, le tableau des crédits d'engagements, l'état du capital propre, le bilan et les indicateurs financiers sont également présentés par le Président. Les chiffres principaux sont :

- Charges financières (avant amortissements) :	CHF 2'933'235.51
+ Revenus financiers :	CHF 3'440'527.88
= Marge d'autofinancement :	CHF 507'292.37
- Amortissements :	CHF 483'631.45
- Attributions aux fonds de financements spéciaux :	CHF 0.-
+ Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux :	CHF 63'009.42
= Excédent de revenus :	CHF 86.670.34
● Investissements nets :	CHF 455'737.82
● Fortune au 31 décembre 2023 :	CHF 3'949'974.04

4. Rapport de l'organe de contrôle et approbation des comptes 2023

Maxime Lambercy de la fiduciaire Nofival lit un rapport résumé de la vérification des comptes 2023. Il précise que l'entretien final avec le conseil communal a eu lieu, que l'endettement net de la commune est considéré comme moyen, que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes aux prescriptions légales (Loi sur les communes - LCo et Ordonnance sur la gestion financière des communes, la comptabilité et les comptes annuels - OGFCo) et aux règlements y relatifs et que,



Assemblée primaire du 11 juin 2024

selon leur appréciation, la commune est en mesure de faire face à ses engagements. Il termine en recommandant d'approuver les comptes tels qu'ils sont soumis.

La présentation du Président, ainsi que le rapport de l'organe de contrôle ne soulèvent aucune question. C'est pourquoi le Président soumet les comptes à l'approbation de l'assemblée. Il précise toutefois que la situation financière de la commune peut être considérée comme saine, l'endettement par habitant étant de CHF 1'951.- au 31.12.2023. Il ajoute que le conseil municipal approuve ces comptes et invite la population à en faire de même.

Les comptes 2023 sont acceptés à l'unanimité.

5. Présentation et approbation de la création d'un cercle judiciaire intercommunal entre Collonges, Evionnaz et St-Maurice.

Le Président présente la convention réglant les conditions de collaboration entre les trois communes. Il explique que la constitution d'un cercle judiciaire intercommunal s'établit par la signature de cette convention qui doit être approuvée par les trois législatifs communaux et homologuée par le conseil d'état.

- Stéphane Jordan demande pour quelle raison la convention ne fait pas allusion au système d'élection. Le Président répond que le système sera de toute façon majoritaire pour un seul poste à pourvoir.

Ce projet doit être soumis à l'approbation de l'assemblée primaire, c'est pourquoi le Président pose la question suivante à l'assemblée :

Acceptez-vous la convention relative à la création d'un cercle judiciaire intercommunal entre les communes de Collonges, Evionnaz et Dorénaz ?

La convention est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

6. Divers

- Routes agricoles
 - Le président explique qu'un montant avait été mis au budget mais qu'il n'a pas été utilisé cette année car le canton préfère réaliser de plus grands tronçons tous les deux ans. De nouveaux travaux débiteront l'année prochaine.
- Taxes sur l'eau
 - Le président comprend la surprise des citoyens à la réception de la facture Genedis. Il précise que ces taxes ont été votées et acceptées par l'assemblée primaire. La facture se divise en deux parties, la taxe de base pour le raccordement au bâtiment et la consommation au m3. Il explique que malgré les montants facturés, nous sommes encore en déficit, et ajoute que si cela continue, un ajustement devra encore être apporté, comme le règlement en vigueur le spécifie.
 - Gérard Crettenand demande si une marge de progression est possible ? Est-ce qu'une progression à la consommation serait imaginable ? Les grands consommateurs paieraient d'avantage que les petits. Le président dit qu'il peut y avoir des factures avec une consommation



Assemblée primaire du 11 juin 2024

- de CHF 1.65, cependant la taxe de base restera à CHF 265.-. L'infrastructure est la même pour tout le monde, les frais de base sont identiques pour tous les bâtiments.
- Yann Métroz constate que dans les immeubles, il y a moins de frais pour les locataires, la consommation sera égale mais la taxe de base est divisée par le nombre de logements et il ne trouve pas ça correct. Ludovic Aigroz demande de dissocier la consommation pure et l'équipement qui est le même pour une maison ou un immeuble. Ce n'est peut-être pas équitable mais il n'y a pas d'autres solutions. Yann demande s'il y aurait un moyen de modifier le règlement. Ludovic explique que dans une PPE, il y a plusieurs logements donc les coûts de la taxe de base sont de toute façon divisés. Yann demande s'il ne serait pas possible de rééquilibrer la taxe pour les immeubles avec plusieurs logements. Le président répond que ce n'est pas possible et surtout pas légal, les frais d'introduction sont tels qu'ils sont, on ne peut pas faire autrement. Ludovic explique que tous les coûts ont été pris en considération pour calculer ce prix. Le prix de l'eau, la filtration, le réservoir.
 - Gérard Crettenand demande s'il serait possible d'augmenter le prix au m3, Ludovic répond que oui, Gérard revient sur son idée de faire payer plus à ceux qui consomment beaucoup, Ludovic lui explique que le règlement n'est pas prévu ainsi.
 - Michèle Mottiez demande si les taxes des eaux usées seront proportionnelles au coût de l'eau consommée, le président répond que l'étude n'a pas encore été menée. Michèle ajoute qu'en arrosant ses fleurs, l'eau utilisée ne part pas aux eaux usées.
 - Stéphane Jordan demande sur quoi les augmentations se feront pour pallier aux pertes, sur la taxe ou sur la consommation ? Il pense qu'il y a de fortes chances que ce soit sur la taxe à cause du refus de M. Prix sur le coût au m3. Le président répond que le prix au m3 n'est pas figé, qu'il va évoluer, nous sommes encore bas actuellement. Stéphane pense qu'il faudrait favoriser la consommation plutôt que la taxe, le président pense quant à lui que si nous augmentons le prix au m3 les gens risquent de consommer moins.
 - Yann Métroz demande si toutes les histoires de fuites sont réglées. Ludovic répond par la négative, ils sont toujours à la recherche de ces fuites. Certaines ont été trouvées mais pas toutes. Certains secteurs sont connus pour avoir des fuites mais il nous est impossible de déterminer d'où elles viennent. Des quartiers ont été bouclés pour procéder à des recherches qui n'ont rien trop donné jusqu'à présent.
 - Michèle Mottiez demande ce que représentent les frais de gestion annuels. Le président répond qu'ils s'élèvent à moins de 8'000.- par an.
 - Pascal Simond demande pourquoi la consommation en m3 n'est pas spécifiée sur les factures Genedis. Le président n'a pas de réponse à lui apporter.
 - Ludovic ajoute que nous sommes en période de transition et que cette année durera 9 mois et ensuite la facture sera adressée d'année en année.
- Collonges bouge
 - Collonges a bougé, Doris Mottiez remercie les sociétés locales, les écoles et tous ceux qui ont œuvrés dans l'organisation, le succès était au rendez-vous malgré une météo pas toujours favorable, elle a compté 123 participants, nous sommes arrivés au 22^{ème} rang des communes de moins de 1000 habitants. Pour la prochaine édition, Doris a demandé à la SD si elle est serait intéressée à reprendre cette organisation ou peut-être que cela intéressera le futur conseil municipal.
 - Mérites sportifs
 - Doris Mottiez dit que le délai de remise des dossiers est fixé au 30 juin 2024, les formulaires seront mis en avant sur internet. Elle demande de ne pas hésiter à participer.



Assemblée primaire du 11 juin 2024

- Elections – mot du Président
 - Comme vous le savez 2024 est une année électorale sur le plan communal. Collonges, non pourvu de partis politiques structurés, doit se découvrir un moyen de recherche de candidats en dehors des formes habituelles. Il est temps pour les collondzains de se prendre en charge, car cette recherche est de la responsabilité de chacun-e. Si au moment du dépôt des listes le 26 août Collonges ne dispose pas de candidats, n'importe qui d'entre vous peut être élu conseiller.
 - Gérard Crettenand demande si les conseillers actuels sont éligibles, le président répond positivement.
- Filet cours d'école
 - Gérard Crettenand demande de remettre en état ce filet qui n'est plus fixé correctement.
- Cours d'école - réveil du dimanche matin
 - Gérard Crettenand trouve désagréable et inacceptable que les enfants jouent le dimanche matin au football dans la cour d'école, il demande de faire poser une affiche avec des horaires pour les jeux. Il précise qu'il n'a rien contre les jeux en particulier, ce sont les jeux de ballon qui le dérange. Doris Mottiez l'informe qu'un règlement est affiché. Gérard dit qu'il y en avait un affiché sur une fenêtre de l'école enfantine. Ludovic dit que cela va être difficile d'expliquer ça aux enfants. Il compare aux habitants se trouvant dans le quartier de l'église, ne devrions-nous pas arrêter les cloches le dimanche ? Gérard dit que c'est dans le règlement de police et qu'il faudrait que ce soit appliqué pas strictement mais correctement.
- Pot de fleurs en face de la sortie du jardin de Paulette Carron – zone 20
 - Flavio Piras dit que la sortie n'est pas formidable, ce pot n'est pas placé au bon endroit. Le président dit qu'il va être déplacé prochainement.
- Bancs publics
 - Dominique Pochon dit qu'il en manque beaucoup au village, Doris Mottiez adhère à ce propos.
- Chiens
 - Gérard Crettenand dit que son cerisier du Japon sert souvent de toilettes pour chiens et que beaucoup d'enfants jouent à proximité. Ne pourrait-on pas augmenter l'impôt sur le chien ? Ludovic répond qu'en augmentant la taxe le chien ne fera pas moins ses besoins. Gérard remarque qu'il ne s'agit pas forcément de jeunes mais plutôt de retraités. Le président pense que ce sont les propriétaires de chiens qu'il faut éduquer.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée à 21h15.

Collonges, le 18.06.2024

Pour la Commune

Le Président

René Jacquier

La Secrétaire auxiliaire

Janick Chesaux